Grève et militarisme : les critiques injustes de Fritz Brupbacher contre le Parti socialiste suisse (1905-1921)

Autor(en): **Deshusses, Frédéric**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier**

Band (Jahr): **28 (2012)**

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-520253

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GRÈVE ET MILITARISME: LES CRITIQUES INJUSTES DE FRITZ BRUPBACHER CONTRE LE PARTI SOCIALISTE SUISSE (1905-1921)

FRÉDÉRIC DESHUSSES

FIN 1912, LE PARTI SOCIALISTE SUISSE OUVRE UNE PROCÉDURE d'exclusion contre le médecin zurichois Fritz Brupbacher[1] qui finit par démissionner en 1921. L'acte d'accusation du PSS et la défense de Brupbacher sont publiés dans un supplément du *Volksrecht* (organe officiel du Parti socialiste zurichois) le 6 décembre 1913. Cinq jours plus tard a lieu une assemblée de l'Eintracht[2], la section à laquelle appartient Brupbacher et qui seule peut prononcer son exclusion. Elle ne le fera pas et il faudra encore sept ans pour que Brupbacher quitte le parti, de guerre lasse. Le texte publié ici est un extrait du discours prononcé devant l'Eintracht au cours de cette assemblée et préalablement publié dans le *Volksrecht.* La version française que nous publions ici est une traduction d'Albert Thierry pour *La Vie ouvrière*[3].

1 Brupbacher est un personnage fascinant aux multiples facettes qu'on ne saurait contenir dans trois lignes biographiques de circonstances. Un texte définitif est la biographie de l'historien zurichois Karl Lang, *Kritiker, Ketzer, Kämpfer ; Das Leben des Arbeiterarztes Fritz Brupbacher,* Zurich, Limmat Verlag, 1984, 360 p. En français, on peut lire: *Socialisme et liberté,* Neuchâtel, La Baconnière, 1955, 374 p. qui regroupe des traductions d'extraits des principaux ouvrages de Brupbacher. On lira en particulier dans ce volume la préface de Pierre Monatte: «Amis de quarante ans».

2 Il s'agit de l'Arbeiterbildungsverein Eintracht Zurich. Sur cette section du Parti socialiste zurichois, voir Hans Ulrich Jost, *Linksradikalismus in der deutschen Schweiz,* Berne. Stämpfli, 1973 et Erich Gruner (dir.), *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914,* Zurich, Chronos, 1988, Bd 3. Un fonds d'archives est conservé par les Archives sociales suisses à Zurich sous la cote Soz. Arch. Ar 3.

3 Albert Thierry a été chargé par Pierre Monatte de nombreuses traductions de l'allemand pour *La Vie ouvrière.* Instituteur, il publie dans cette revue, entre 1909 et 1913, des articles sur la pédagogie, l'«éducation syndicaliste» et la littérature prolétarienne. Antimilitariste, il se rallie néanmoins à l'Union sacrée et sera tué au front en mai 1915.

La défense de Brupbacher est structurée autour de deux axes. Dans une première partie, que nous ne reproduisons pas, Brupbacher se livre à un exposé théorique dans lequel il affirme que les fondateurs de la social-démocratie suisse (Galeer, Bürkli) ont une «veine anarchiste» dans la continuité de laquelle il se place. L'ensemble du texte est d'ailleurs construit sur ce même procédé rhétorique: Brupbacher se présente comme fidèle aux principes d'un parti qui fait fausse route. Sur le plan théorique, il admet, en fonction des circonstances historiques, la nécessité de la conquête de l'Etat, mais fixe comme objectif la dissolution de celui-ci. Ce premier exposé répond à la première accusation du PSS, soit d'avoir collaboré à des périodiques anarchistes *(Wohlstand für alle, Freie Generation)* et d'y avoir défendu des positions syndicaliste révolutionnaires et anarchistes.

La deuxième partie, dont le sous-titre est: «Mes "critiques injustes"», porte sur la question de la grève. Cette question constitue en fait le point de rupture central entre Brupbacher et le parti, et c'est cet extrait que nous publions. Le médecin zurichois dresse une impressionnante liste de cas où des élus, membres du PSS, ont activement participé à la répression de grèves par la police ou l'armée. Il conclut ainsi: «Si on devait avoir le droit de s'appeler Sozialdemokrat tout en faisant marcher la police et l'armée contre les ouvriers, tout en interdisant les postes de grève et les démonstrations, et en frappant les ouvriers municipaux de peines disciplinaires, alors je tiendrais à honneur de n'être plus un Sozialdemokrat.»

En 1905, Fritz Brupbacher et Max Tobler fondent la Ligue antimilitariste. Il s'agit d'une organisation nationale qui «travaille par tous les moyens – sans exclure les moyens politiques – à l'anéantissement du pouvoir militaire»[4]. La fondation de cette structure et le recrutement de ses membres au sein des sections du PSS provoquent d'innombrables débats dans les journaux socialistes et dans les assemblées. Au congrès national de 1905, une motion genevoise, inspirée par la Ligue antimilitariste, propose de créer une caisse de soutien pour les soldats qui refuseraient le service en cas de mobilisation durant une grève. Cette motion est rendue publique et les organisations patronales et les

4 *Volksrecht*, 2 octobre 1905, cité dans Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier – Zurich, *Le mouvement ouvrier suisse : documents,* coll. Histoire, Genève, éd. Adversaires, 1975, p. 149.

milieux bourgeois prennent position. Aux élections législatives fédérales de 1905, le parti socialiste perd ses trois sièges, parmi lesquels celui de Greulich. Celui-ci rend la Ligue antimilitariste responsable de cet échec électoral.[5]

L'intérêt de l'épisode de la Ligue antimilitariste réside en ce qu'il opère une jonction entre la question de la guerre et celle de la grève qui toutes deux vont tracer des lignes de rupture définitives dans le mouvement ouvrier autour de 1914. Erich Gruner note avec raison que «peu à peu, l'idée de grève générale a en bonne partie absorbé l'antimilitarisme.»[6].

Ainsi, en parallèle avec les activités de la Ligue antimilitariste, Brupbacher et Tobler multiplient (entre 1905 et 1913) les prises de position en faveur de la grève générale et des théories syndicalistes révolutionnaires. L'influence des théories syndicalistes révolutionnaires françaises est sensible chez les deux zurichois. En 1907, par exemple, Tobler traduit et publie, avec une introduction et des notes, *Le Syndicat* d'Emile Pouget. Brupbacher se lie très vite d'amitié avec Pierre Monatte, qu'il rencontre pour la première fois à la cérémonie du Premier Mai 1908 à Genève. Lorsque, à la fin de la même année, Monatte doit quitter la France en raison des suites judiciaires du soutien à la grève de Draveil Vigneux, il est accueilli d'abord par Henri Baud de la Fédération des unions ouvrières de Suisse romande (FUOSR), concurrente de l'USS. Il passe ensuite deux mois à Zurich chez Brupbacher et Tobler.

Lors de l'assemblée des délégués de l'Union ouvrière de Zurich, le 6 mai 1909, Brupbacher est invité à affronter Greulich au sujet de la grève générale. «Nous devons nous préparer économiquement et psychologiquement à la grève générale et, finalement, à la grande expropriation qui doit bien se produire une fois pour que nous dépouillions les puissants de leurs richesses»[7], affirme le médecin zurichois.

5 Sur la Ligue antimilitariste, voir: Karl Lang, *op. cit.,* p. 109ss. Erich Gruner, *op. cit.*, pp. 280ss.

6 Erich Gruner, *op. cit.,* p. 289.

7 *Volksrecht*, 7 mai 1909 in Groupe de travail pour l'histoire du mouvement ouvrier – Zurich, *op. cit.* pp. 151-152.

Si des tensions existent donc depuis 1905, la grève générale zurichoise de 1912[8] fige les fronts. Suite à ce mouvement, l'USS et le PSS prennent une position commune contre la grève générale. Dans *La Vie ouvrière* de juillet 1913, sous le titre «La grève générale pourfendue», Brupbacher commente le projet de résolution du comité de l'USS:

> [...] la vie sera plus forte que ces lois imposées par l'administration centrale du Gewerkschaftsbund. La grève générale de Zurich en est la meilleure des preuves. D'après les lois de l'Etat et du Gewerkschaftsbund, elle ne pouvait pas avoir lieu. Elle eut tout de même lieu. [...] La lutte entre le capital et le travail, entre l'Etat et le travail développe de plus en plus un esprit carrément révolutionnaire, et quand les conditions de combat le réclameront, les syndiqués briseront aussi bien les lois faites par des ouvriers administrateurs des *Vorstaende* arriérés que les lois de l'Etat. Le papier sera lors du papier, et si les ouvriers marchent, messieurs les secrétaires seront forcés de marcher avec eux.[9]

Trois mois plus tard, toujours dans la revue de Monatte, Max Tobler fait le récit du congrès de l'USS à Aarau. La résolution du comité, défavorable à la grève générale révolutionnaire, est adoptée contre une résolution des plâtriers-peintres et une motion, inspirée par Brupbacher et soumise par la Fédération des ouvriers du bois.[10] Tobler écrit encore, optimiste: «la question de la grève générale n'est pas enterrée [par ce vote]». Le texte de la résolution est pourtant sans ambiguïté : «la grève en masse comme moyen de conquête des droits politiques ne semble pas recommandable en Suisse [...] l'adhésion du plus grand nombre possible

8 La grève débute dans le domaine de la serrurerie. Un briseur de grève allemand, protégé par la police municipale zurichoise, tue un ouvrier syndiqué. L'exécutif communal qui comprend quatre socialistes sur neuf membres décide à l'unanimité l'interdiction des piquets de grève. Le 12 juillet, l'Union ouvrière de Zurich décide la grève générale. Le mot d'ordre est très bien suivi. C'est la mobilisation de l'armée qui met fin au mouvement. Philippe Garbani et Jean Schmid, *Le syndicalisme suisse. Histoire politique de l'Union syndicale,* Lausanne, Éd. d'en bas, 1980, p. 65.

9 *La Vie ouvrière,* juillet 1913, pp. 38-39.

10 Brupbacher est proche de ce groupe syndical qui édite ses deux brochures historiques – *Die helvetische Revolution und die Arbeiterbewegung in der Schweiz,* Zurich, 1912 et *Der Sonderbundskrieg und die Arbeiterschaft,* Zurich 1913 – et lui ouvre les colonnes de son journal quand Tobler perd la rédaction du *Volksrecht.* Brupbacher écrira également une histoire de la Fédération en 1922, au moment de la fusion avec la Fédération des travailleurs du bâtiment.

d'ouvriers et d'ouvrières aux syndicats et au parti [...] contribueront bien plus à la défense de l'intérêt général et aux intérêts spéciaux des ouvriers des divers groupes professionnels que la grève générale la plus justifiée et la mieux préparée.»[11]

L'existence, en Suisse, d'un débat sur les moyens de lutte de la classe ouvrière avant 1914 n'est guère thématisée dans l'historiographie la plus récente[12]. Conformément à la théorie en vogue du «répertoire d'actions» de Charles Tilly[13], la grève est envisagée, dans ces publications, comme un moyen parmi d'autres auquel les «acteurs» recourent ou non en fonction des nécessités. En outre, le régime de la paix du travail, qui prévaut en Suisse depuis le milieu du XX^{e} siècle, contribue confère à l'absence de recours à la grève le caractère naturel des dispositions juridiques. Ainsi se trouve occulté le travail de délibération à l'intérieur des organisations ouvrières et la construction historique d'une position collective. Cette position s'est construite, dans le cadre d'un débat idéologique et dans la pratique, contre d'autres positions. La procédure d'exclusion contre Brupbacher est un épisode de cette construction: la publicité qu'elle a connue nous permet de saisir ce processus et de restituer les enjeux d'une période cruciale pour le mouvement ouvrier[14].

11 Cité dans Philippe Garbani et Jean Schmid, *op. cit.,* p. 65.

12 L'article «Grève» du *Dictionnaire historique de la Suisse* recense des grèves par période, par branche, par durée, etc., sans consacrer une seule ligne à d'éventuels débats stratégiques. Il en est de même dans le récent ouvrage *La valeur du travail: histoire et histoires des syndicats suisses,* Lausanne, Antipodes, 2006, pp. 57-68.

13 *La France conteste, de 1600 à nos jours,* Paris, Fayard, 1986. On trouvera un résumé et une actualisation de la notion dans un entretien de Tilly avec une revue: «Ouvrir le répertoire d'action» in: *Vacarme* 31, printemps 2005, en ligne: http://www.vacarme.org/article1261.html

14 De l'aveu même de la rédaction du *Volksrecht*, «il s'agit, avec la procédure d'exclusion contre Brupbacher, de questions de portée générale qui n'intéressent pas seulement les membres de l'Eintracht, mais l'ensemble des travailleurs.» Le journal justifie ainsi l'édition d'un cahier spécial consacré à l'accusation et à la défense de Brupbacher le 6 décembre 1913. Cette phrase est citée par Karl Lang, *op. cit.,* p. 210.

Note marginale
Lucien, Fritz et Pierre : réception d'une revue syndicaliste

En mettant la dernière main à la présentation du texte de Fritz Brupbacher publié dans ce volume, j'ai eu la surprise de lire, dans le dernier numéro de la revue *Le Mouvement social*[1], la transcription de «Quatre leçons sur le syndicalisme français» par Lucien Febvre.

Première surprise, en dehors d'un engagement socialiste de jeunesse, j'ignorais l'intérêt de l'auteur des *Combats pour l'histoire* pour le syndicalisme. La transcription de notes prises par Febvre en vue de quatre leçons au Collège de France à la fin de septembre 1920 démontre l'excellente connaissance du mouvement syndical de son temps qu'avait le co-fondateur de l'école des Annales. Ces notes manuscrites ainsi qu'un ensemble de documents préparatoires étaient restés jusqu'ici dans les archives personnelles de l'historien. C'est sur la suggestion du fils de ce dernier que Jean Lecuir a établi un texte publiable et rédigé une introduction fort détaillée[2] qu'a publiés *Le Mouvement social.*

Deuxième surprise, Febvre a consacré une importante note, dans les documents préparatoires à ses leçons, à la traduction de l'article de Brupbacher dans la *Vie ouvrière.* Je ne veux pas résumer ici le contenu de ces quatre leçons – un modèle d'histoire immédiate pourrait-on dire – ni le commentaire qu'en propose Jean Lecuir. Le lecteur en prendra connaissance dans *Le Mouvement social.*

Je veux seulement profiter de l'occasion pour relever que cette référence de Lucien Febvre à l'article de Fritz Brupbacher est le signe de la large réception que connaît *La Vie ouvrière.* A propos de la revue de Pierre Monatte, Lucien Febvre écrit dans la revue des sources qui ouvre la première de ses quatre leçons: «*La Vie ouvrière,* premier numéro: 5 octobre 1909, bimensuelle. Succède en apparence à la précédente *[Le Mouvement socialiste].* En réalité, [d'un] caractère différent. Pas d'intellectuels. Des militants: au centre, Monatte. Extrêmement intéressante et vivante. C'est une véritable mine. A duré jusqu'à la

1 Lucien Febvre, «Quatre leçons sur le syndicalisme français (août-septembre 1919 et été 1920)», *Le Mouvement social,* 2012, vol. 1, n°238, pp. 17-51.

2 Jean Lecuir, «L'originalité du syndicalisme français 1919-1920», *idem*, pp. 3-15.

guerre. Malheureusement interrompue. Et depuis... Depuis, c'est la guerre.»[3] La revue est donc lue et appréciée en dehors d'un cercle strictement syndicaliste – Febvre s'intéresse au mouvement, mais n'est pas un militant. Les articles en sont discutés et servent à l'élaboration de réflexions nouvelles.

L'historien est souvent tenté de ne voir dans les revues syndicalistes que des sources d'informations: combien de grèves, quelles issues, quelles décisions dans quels congrès. Ces revues – au même titre que celles dont les ambitions intellectuelles sont mieux affirmées – sont aussi des lieux de circulation des idées. Cette circulation s'appuie parfois sur des liens personnels comme ceux tissés entre Monatte et Brupbacher[4], parfois sur un respect mutuel comme celui qu'exprime Lucien Febvre pour la revue.

F. D.

http://www.lemouvementsocial.net/numero_revue/2012-1-conferences-inedites-de-lucien-febvre-sur-le-syndicalisme/

3 Lucien Febvre, art. cit., p. 18.

4 On verra par exemple les émouvantes cartes que les deux hommes échangent pendant que Monatte est au front et les mandats par lesquels Brupbacher envoie de l'argent à son ami mobilisé (Correspondance de Fritz Brupbacher aux Archives sociales suisses sous la cote Ar 101).

FRITZ BRUPBACHER, «SOZIALDEMOKRAT ET ANARCHISTE», trad. Albert Thierry in *La Vie ouvrière*, décembre 1913, janvier 1914[1]

IV. Mes «critiques injustes»

LE COMITÉ CENTRAL DU PARTI ET LE COMITÉ DE L'EINTRACHT me reprochent d'avoir adressé au Parti des critiques amères et injustes. J'ai fait voir que j'envisage la conquête des pouvoirs publics comme une nécessité historique. La conscience, toujours grandissante, que la classe ouvrière prend d'elle-même comme classe, se heurte à l'Etat de classe. Les travailleurs cherchent donc à s'emparer de cet Etat qui se trouve entre les mains de la classe possédante. Dans une démocratie, cette lutte a pour résultat que le prolétariat fait entrer, par l'élection, ses représentants non pas seulement dans le Parlement, mais aussi dans le pouvoir exécutif (municipalité et gouvernement). Ces représentants doivent, par leurs actes, exprimer la volonté de leurs électeurs ouvriers. Mais l'expérience a montré que les représentants des ouvriers, dans les pouvoirs exécutifs (gouvernement et municipalité) tout particulièrement, souvent n'ont pas été les organes de cette volonté; que, bien qu'élus par des ouvriers social-démocrates, ils ont accompli des actes destinés à protéger la classe capitaliste. Je veux énumérer ici les plus importants, ceux dont le caractère anti-prolétarien est le plus criant, de ces actes dus à des représentants du prolétariat suisse élus par la Sozialdemokratie.

En 1898, à Genève, le conseiller d'Etat socialiste Thiébaud se prononça pour la levée de troupes dirigée contre la classe ouvrière, qui avait proclamé la grève générale. En 1902, lorsque eut lieu à Genève une seconde grève générale, on put lire sur les murs de cette ville l'affiche suivante:

1 Les notes sont de moi (F. D.). J'ai respecté strictement la traduction de Thierry qui conserve parfois «Sozialdemokrat» en allemand et qui donne «poste de grève» pour «piquet de grève». J'ai précisé les noms et dates de naissance des conseillers d'Etat mis en cause par Brupbacher. Je n'ai rien ajouté d'autre lorsque les notices du *Dictionnaire historique de la Suisse* paraissaient suffisantes.

> République et canton de Genève. Le Conseil d'Etat, Résolu à maintenir l'ordre public dans les rues de la ville et environs, à l'occasion de la grève actuelle; Vu l'art. 88 de la constitution; Arrête: Le bataillon de fusiliers n°10 d'élite est mis de piquet. Genève, le 29 septembre 1902. Au nom du Conseil d'Etat Le président Henri Fazy; Le Conseiller d'Etat délégué, chef du département militaire par intérim, Fritz Thiébaud.

Deux jours plus tard, ce n'était plus un seul bataillon, c'étaient toutes les troupes du canton qui étaient mises sur pied.[2]

En 1904, à Bâle, le conseiller d'Etat social-démocrate Wullschleger[3] vota pour la levée de troupes dirigées contre une grève des ouvriers du bâtiment.

La même année, 1904, dans le canton de Saint-Gall, un autre conseiller d'Etat social-démocrate, Scherrer trouva bon qu'on fit marcher la troupe contre les terrassiers occupés au tunnel du Ricken.[4]

En 1907, à Zurich, le Sozialdemokrat Vogelsanger, directeur de la police municipale[5], proposa à la municipalité d'interdire les postes de grève, il fit protéger les briseurs de grève de l'agence Hintze par les

2 En 1897, les socialistes genevois s'allient au radicaux pour l'élection au Conseil d'Etat. Fritz Thiébaud est le premier élu socialiste dans un gouvernement cantonal. Son attitude face à la répression de la grève du bâtiment de 1898, qui conduit notamment à l'expulsion des grévistes italiens, est fortement contestée au sein du Parti socialiste genevois. Il est néanmoins réélu en 1900. En 1902, une grève des chauffeurs de tramway éclate et une assemblée générale de 2000 travailleurs décide de recourir à la grève générale de solidarité. Thiébaud signe l'ordre de mobilisation que 300 soldats refuseront. Les procès donneront lieu à d'autres manifestations de solidarité. En 1903, Thiébaud n'est pas réélu, il retourne à l'horlogerie, puis dirige un service de l'Etat. En outre, Thiébaud est le promoteur de la Loi sur les conflits collectifs de 1901 qui institue une reconnaissance des syndicats par l'Etat et l'arbitrage obligatoire dans les conflits collectifs portant sur les salaires. Charles Heimberg, *L'œuvre des travailleurs eux-mêmes? Valeurs et espoirs dans le mouvement ouvrier genevois au tournant du siècle (1885-1914),* Genève: Slatkine, 1996, pp. 47-48 et 556 notamment.

3 Eugen Wullschleger (1849-1923).

4 Heinrich Scherrer (1847-1919) est le premier conseiller aux Etats socialiste (1911-1919) Sur la grève du tunnel du Ricken, on verra H. H. Habicht, «Rickentunnelstreik und Rorschacher Krawall» in *Neujahrsblatt*, Saint-Gall, 115, 1975, pp. 1-33. Les terrassiers en question étaient majoritairement des italiens ce qui a fourni, semble-t-il, un motif supplémentaire pour réprimer militairement le mouvement.

5 Johann Vogelsanger (1849-1923). Par directeur *(Vorsteher)*, il faut entendre responsable politique (élu), en l'occurrence au niveau municipal.

policiers placés sous ses ordres, et lâcha sur les ouvriers zuricois 200 policiers qui, le sabre nu, chargèrent les grévistes et la foule qui leur était sympathique. Pendant cette même grève parut l'ukase suivant, signé par le président du gouvernement cantonal zuricois, le Sozialdemokrat Ernst[6]:

> Le gouvernement, dans sa séance du 23 mars, après avoir entendu le rapport de la direction de justice et police sur les faits relatifs à la grève de la fabrique Aschbacher, à Zurich, arrête: 1° tout poste de grève, en rapport avec la grève de la fabrique Aschbacher, est interdit jusqu'à nouvel ordre; 2° Tous les contrevenants à cet arrêté seront - à moins d'être coupables d'actes plus graves - déférés au tribunal correctionnel pour désobéissance à un arrêté de l'autorité publique (art. 80 du Code pénal); 3° L'organisation de cortèges de démonstrations, en rapport avec la grève de la fabrique Aschbacher, et la participation à un semblable cortège sont interdites jusqu'à nouvel ordre; il sera procédé contre les contrevenants - à moins qu'ils n'aient commis des actes plus graves - en vertu du même article du Code pénal; 4° La direction de police est chargée de l'exécution de cet arrêté, qui sera communiqué à la municipalité de Zurich.

Donc, un conseiller d'Etat social-démocrate non seulement n'a pas élevé de protestation contre l'interdiction des postes de grève et des démonstrations dans la rue, mais s'est personnellement associé à cette interdiction.

En 1912, à Zurich, le 12 juillet, a eu lieu une grève générale[7]. La cause de cette grève générale a été une interdiction partielle des postes de grève, interdiction qu'avaient approuvée par leurs votes les quatre membres socialistes de la municipalité, Erismann, Kloeti, Pflüger[8] et Vogelsanger. Ces mêmes quatre membres ont voté pour la mise sur pied des troupes, réclamées par la classe possédante contre la classe ouvrières. Ces mêmes quatre membres ont voté pour la punition disciplinaire de nombreux ouvriers municipaux, pour le fait d'avoir pris part à la grève générale.[9]

En 1912, à Bâle, un membre du gouvernement bâlois, le Sozialdemokrat Blocher[9], prononce dans la cathédrale le discours

6 Heinrich Ernst (1847-1934) partage avec Fritz Thiébaud le titre de premier socialiste élu dans un gouvernement cantonal.

7 Voir plus haut, note 5.

8 Il s'agit de Friedrich Erismann (1842-1915), Emil Klöti (1877-1963) et du pasteur Paul Pflüger (1865-1947).

9 Hermann Blocher (1872-1942). Il démissionne en 1918 en raison de désaccords avec son parti.

d'ouverture à l'occasion du Congrès socialiste contre la guerre et le militarisme.

En 1913, le 13 juin, le même Sozialdemokrat Blocher, membre du gouvernement bâlois, fait charger la population ouvrière de Bâle, sympathique à la grève des teinturiers par les policiers placés sous ses ordres.

Je suis d'opinion – et je regarde cette opinion comme devant être celle de tout socialiste – qu'un prolétariat conscient ne peut reconnaître pour siens des hommes qui commettent de pareils actes; je suis d'opinion qu'une presse socialiste consciente doit déclarer de pareils actes incompatibles avec la qualité de membre du Parti socialiste, et que les hommes qui les ont commis ne peuvent plus être présentés comme candidats du Parti aux élections ultérieures.

Voilà ce que commande le principe socialiste. Mais nous voyons, au contraire, qu'à l'exception du conseiller d'Etat genevois Thiébaud, toute la séquelle de ces membres de municipalité et de gouvernement, infidèles au Parti, se trouve encore en fonctions; ces messieurs ont été présentés de nouveau comme candidats par le Parti socialiste de leurs cantons respectifs, et ont été réélus par les électeurs ouvriers social-démocrates!

On a même permis que le membre du gouvernement bâlois Wullschleger, qui en 1904 avait voté pour la levée des troupes contre les ouvriers du bâtiment en grève, prononçât le discours de bienvenue lors de la grande démonstration internationale socialiste contre la guerre et le militarisme en 1912.

Dans ma critique, je n'ai cessé de rappeler ces méfaits, et j'ai déclaré que la majorité du Parti socialiste en a accepté la complicité, puisqu'elle a continué à présenter comme ses candidats et à réélire les hommes qui s'en sont rendus coupables.

Et je maintiens ma critique.

Si on devait avoir le droit de s'appeler Sozialdemokrat tout en faisant marcher la police et l'armée contre les ouvriers, tout en interdisant les postes de grève et les démonstrations, et en frappant les ouvriers municipaux de peines disciplinaires, alors je tiendrais à honneur de n'être plus un Sozialdemokrat.

V. Syndicat et grève générale

CHAQUE FOIS QUE LES OUVRIERS SE METTENT EN GRÈVE pour obtenir de meilleures conditions de vie, le pouvoir gouvernemental intervient. Aussi longtemps que cela suffit, il emploie la police de la municipalité ou celle de l'Etat. Mais dès que le mouvement ouvrier prend des propositions plus considérables, l'armée est mise sur pied, et les tribunaux entrent en action. C'est là une des raisons pour lesquelles la classe ouvrière veut s'emparer du pouvoir gouvernemental. Il s'agit d'empêcher que l'Etat ne soit mis au service de la classe patronale: c'est pour cela que la classe ouvrière élit les députés socialistes, des conseillers municipaux et des conseillers d'Etat socialistes, des juges socialistes, etc.

Mais il y a une série de raisons qui font que l'élection de ces représentants ne constitue pas une garantie suffisante dans la lutte contre la puissance de l'Etat bourgeois. Nous allons en mentionner trois:

1° Pour les membres des municipalité et les membres des gouvernements, nous avons montré par des exemples que souvent ils ne remplissent pas leur tâche, et que, tout comme les représentants de la classe possédante, ils sévissent contre les ouvriers qui luttent pour l'amélioration de leur situation;

2° Dans les circonstances les plus critiques, on a précisément soin de ne convoquer le Parlement qu'après que la force brutale a déjà subjugué les ouvriers (grève d'Albisried, Zurich, en 1906[10]; grève générale de Zurich en 1912);

3° Comme l'a fait voir Robert Grimm dans sa brochure: *Der politischen Massenstreik,* la force du prolétariat n'est pas exprimée complètement par le bulletin de vote, parce que ni les femmes, ni les ouvriers étrangers si nombreux en Suisse, n'ont le droit de voter. Il faut ajouter à cela le découpage arbitraire des circonscriptions (géométrie électorale) qui prive les bulletins ouvriers d'une partie de leur valeur.

10 Il s'agit d'une grève dans les ateliers automobiles Arbenz à Albisrieden. Au cours des opérations militaires, Jacques Schmid (1882-1960), membre du PSS, servait comme caporal dans le régiment mobilisé. Il s'oppose à ce que ses soldats soient utilisés comme briseurs de grève et aux actions violentes de la police et de l'armée contre les piquets de grève. En 1907, il est condamné pour ces faits à 6 mois et demi de prison et exclu de l'armée. Il écrit une lettre de protestation au gouvernement zurichois. Revenu à une ligne plus modérée dès 1914, il effectue une brillante carrière politique dans son canton de Soleure, au niveau fédéral et au sein du parti.

Déjà après la grève générale de Genève (1902), quelques syndicats de Zurich firent faire par un ouvrier nommé Steinegger[11], qui avait joué un rôle dans cette grève, des conférences sur la grève générale, et ces conférences trouvèrent de l'écho.

Lorsque, en 1904, à la Chaux-de-Fonds, à Bâle et au Ricken (Saint-Gall), on fit marcher la troupe contre les grévistes – à Bâle et à Saint-Gall sur l'ordre de conseillers d'Etat social-démocrates –, les propagandistes de l'action directe en politique au moyen de la grève générale trouvèrent de plus en plus d'approbateurs, et en 1906 l'idée de la grève générale politique, à la suite des interventions gouvernementales à Bâle et à Zurich, fut mise délibérément en avant et présentée comme un procédé de lutte qui pouvait s'ajouter efficacement à l'action du bulletin de vote (voir *Aus Züirchs Kosakenzeit,* du Dr Max Tobler, et *Der politischen Massenstreik,* de R. Grimm). Si l'on ne fit pas, dès ce moment même, la grève générale à Bâle et à Zurich, c'est simplement parce qu'on ne se trouvait pas suffisamment préparé.

L'idée de la grève générale triompha en 1908 dans l'Union Ouvrière de Berne, à l'occasion des excès de la police lors du lock-out des menuisiers.

A Zurich, la grève des menuisiers, en 1909, dans laquelle MM. Vogelsanger et Ernst se comportèrent comme il a été dit plus haut, remit à l'ordre du jour la question de la grève générale. L'Union Ouvrière convoqua une assemblée de délégués pour la discuter, avec Greulich et Brupbacher comme rapporteurs, et adopta une résolution en sa faveur.

C'est ainsi que l'idée de grève générale fit son chemin dans la Suisse allemande, après avoir rencontré de longue et vives résistances de la part du Parti et des syndicats, comme c'est le cas pour toute idée nouvelle. Elle fut adoptée par des fractions importantes de la classe ouvrière suisse, et lorsque, en juillet 1912, au cours d'une longue lutte économique, la municipalité de Zurich, avec la pleine approbation de ses quatre membres social-démocrates, édicta une interdiction partielle des postes de grève, on passa de l'idée à l'action.

11 Charles (Karl) Steinegger (1880-?), membre du comité de grève en 1902, il est arrêté avec Bertoni et John Croisier puis condamné à 8 mois de prison avec sursis. En 1903, il refuse le tir obligatoire, ce qui lui vaut une nouvelle condamnation. «Vindicte bourgeoise», *Le Réveil anarchiste,* 23 novembre 1902 et «Leurs arguments», *ibid.,* 31 janvier 1903.

Le prolétariat zuricois ajouta au moyen traditionnel de la lutte politique parlementaire le moyen nouveau de l'action directe politique, la grève générale.

L'idée pour laquelle j'avais, avec beaucoup d'autres, fait campagne depuis 1904, était maintenant généralement acceptée. La classe ouvrière était arrivée à reconnaître que la lutte politique par le bulletin de vote ne suffit plus, et qu'il lui faut l'adjuvant de l'action directe politique. La grève générale zuricoise a eu pour ainsi dire le caractère d'une critique pratique adressée, par le moyen d'une cessation de travail de toute la classe ouvrière, à l'action politique des représentants social-démocrates dans la municipalité; la classe ouvrière a répété, par son acte, la critique qui avait été faite en paroles depuis des années, la critique qui est la cause de la demande d'expulsion faite contre moi. Car ma critique a-t-elle visé autre chose que celle de la classe ouvrière zuricoise? Ni la classe ouvrière zuricoise, ni moi-même, nous n'avons contesté que la conquête du pouvoir politique par le bulletin de vote soit une route historiquement nécessaire. La classe ouvrière zuricoise a, par la grève générale, asséné aux quatre échevins socialistes, pour avoir voté l'interdiction partielle des postes de grève, un coup de poing qui est une critique assurément plus brutale que ne l'était ma critique verbale. Si le Comité du Parti et celui de l'Eintracht veulent être logiques, ce n'est pas moi en première ligne, qui n'ai péché qu'en paroles, ce sont tous les ouvriers qui, en prenant part à la grève générale, ont critiqué le Parti social-démocratique par un acte, qu'on doit expulser du Parti zuricois et suisse.

Les quatre membres de la municipalité ont été très conséquents dans leur conduite lorsqu'ils ont frappé de peines disciplinaires les ouvriers municipaux qui avaient fait la grève générale.

Il y aurait, certainement, un moyen plus simple, réclamant moins d'énergie et de sacrifices que la grève générale, pour se débarrasser de représentants qui agissent contrairement aux principes du programme socialiste. Il consisterait à ne plus porter comme candidats et à ne plus élire des hommes qui se sont mis en contradiction avec le programme. Ce moyen n'a été employé ni dans les cas Wullschleger, Scherrer, Ernst, ni dans le cas Erismann, Kloeti, Pflüger, Vogelsanger. Le Parti social-démocrate a de nouveau fait de ces hommes ses candidats, et les ouvriers social-démocrates les ont réélus sans la moindre opposition.

Lorsque le principe socialiste d'une part (lutte contre le recours à la police, à l'armée, à la loi), et les représentants social-démocrates à la municipalité et au gouvernement d'autre part (emploi de la police et de l'armée, interdiction des postes de grève et des démonstrations), se sont trouvés en présence, le Parti et les électeurs social-démocrates ont réélu les membres de la municipalité et du gouvernement et ont envoyé promener le programme. On a bien, ça et là, fait de la morale aux coupables. L'Eintracht, en particulier, les a critiqués de la façon la plus catégorique: mais quand il s'est agi ensuite de la question des candidatures, elle ne s'est pas opposée à ce qu'on les réélût.

Donc le Parti dans son ensemble, a péché contre la lettre et contre l'esprit du programme social-démocratique. Et il a placé par là ses membres devant un dilemme pénible. Le Parti a décidé qu'il fallait voter de nouveau pour les candidats coupables; et pourtant le programme du Parti, l'esprit même du socialisme exige que l'on ne vote pas pour quelqu'un qui a violé les principes du programme. Comment faire pour obéir à la discipline du Parti tout en respectant le programme? Si on vote, on se met en opposition avec l'esprit du programme; si on ne vote pas, on se met en opposition avec la discipline du Parti.

Cette façon d'agir du Parti a eu pour conséquence d'ébranler chez beaucoup de personnes la confiance, non pas envers le programme, mais envers le Parti, et de produire un certain laisser-aller dans l'accomplissement du devoir électoral chez ceux précisément pour qui l'esprit du programme socialiste représente quelque chose d'élevé, une nouvelle conception sociale et philosophique. Un certain détachement de l'action politique parlementaire a commencé à se manifester, détachement qui serait inexactement caractérisé par le mot d'anti-parlementarisme, mais qui n'en n'a pas moins pour résultat d'amoindrir l'effort pour la conquête du pouvoir politique. Ce mécontentement est la conséquence de ce que la Sozialdemokratie, en réélisant des hommes qui ont péché contre l'esprit de son programme, a endossé depuis des années la responsabilité des fautes commises, appel à la police et à l'armée, interdiction des postes de grève et des démonstrations, et qu'elle a donné à des considérations d'opportunité politique le pas sur la volonté révolutionnaire.

Le Parti de la Sozialdemokratie en Suisse est malade. Son organisme est attaqué par le microbe du millerandisme[12]. Déjà, au Congrès socialiste international d'Amsterdam, en 1904, Karl Moor, de Berne, avait parlé de cette maladie (*Protocole du Congrès,* pages 64-65). Depuis cette époque la maladie a fait des progrès considérables. Les microbes se sont multipliés. Toutes les tentatives pour guérir le malade - celle de l'Eintracht comme les autres - ont échoué. Il faut posséder une foi plus qu'humaine pour croire encore à la possibilité d'une guérison. Seuls jusqu'à présent les syndicats ont lutté énergiquement contre le millerandisme et ses conséquences, parce qu'ils en avaient moins souffert que les autres organisations. Les organisations politiques sont celles à qui l'énergie nécessaire pour lutter contre le mal a fait le plus défaut. Est-il étonnant qu'on en soit arrivé à cette croyance que ce ne sont pas les organisations politiques, mais les syndicats, qui pourraient devenir les médecins du Parti?

12 D'après Alexandre Millerand (1859-1943). Socialiste indépendant, il est le premier politicien de tendance socialiste à entrer dans un gouvernement français (gouvernement Waldeck-Rousseau en 1899). Favorable à l'entrée en guerre en 1914, il évolue toujours plus à droite. Il devient président de la République de 1920 à 1924.